

## MAIRES DE BRAIN SUR L'AUTHION DE 1787 A NOS JOURS

---

9 septembre 1787	Jean Baptiste THUAU 1 <sup>o</sup> syndic
4 août 1788	nommé maire
24 janvier 1790	élu maire, démissionne en avril 1791
23 novembre 1791	Jacques BEAUMONT, élu maire
16 décembre 1792 (an I de la République)	Louis BAGUENIER, élu maire, démissionné pour absence injustifiée ?
18 août 1793	Pierre BEAUMONT, élu maire
31 décembre 1793 (11 pluviôse an II)	Brain est rattaché à la commune d'Andard
22 septembre 1796 (1 <sup>o</sup> vendémiaire an V)	Décision de la Convention puis du Directoire
Juillet 1800 (messidor an VIII)	Blaise DELEPINE, nommé maire, démissionné le 20 mars 1807
2 janvier 1808	Joseph Bertrand du PLANTIER de NARCÉ, nommé maire
18 septembre 1813	André, Chevalier GAUTIER de BRULON, nommé maire
22 juin 1815	René BARDOUL, nommé maire
27 novembre 1815	André, Chevalier GAUTIER de BRULON, nommé maire
1 <sup>er</sup> décembre 1815	? TRIPIER de LOZÉ, nommé maire
16 septembre 1830	Gabriel MASSONNEAU, nommé maire
2 juin 1831	Pierre THUAU, nommé maire
8 octobre 1840	Jacques Marie MORIGNÉ, nommé maire
17 septembre 1870	Paul ROBIN, nommé maire puis élu (III <sup>ème</sup> République)
8 juillet 1906	Henri HERVÉ, élu maire
19 mai 1912	Paul ROBIN, démission pour raison de santé
11 novembre 1917	Michel NORMANDIÈRE, 1 <sup>er</sup> adjoint faisant fonction de maire
10 décembre 1919	Célestin MOREAU, décédé en novembre 1925
27 décembre 1925	Robert LAURENT
17 mai 1929	Adolphe ROYER, démission pour raison de santé
23 décembre 1942	Jean HOUDET, nommé maire (Etat Français), démissionne en novembre 1944
7 décembre 1944	Jules DALIBON, nommé maire (Gouvernement provisoire)
7 mai 1945	Maurice CHARTIER, élu maire, décédé le 27 janvier 1963
17 mars 1963	Valentine BOUTREUX
22 mars 1965	Robert PINEAU, démission en septembre 1967
22 octobre 1967	Valentine BOUTREUX
Mars 1971	Jean CHERRÉ
27 mars 1977	Jean-Marie BLIN
Mars 1989	Hubert SOLDET

**N.B :** Maire nommé : Sous l'Ancien Régime par l'Intendant de la province. Révolution, Consulat, Empire, Restauration, Etat Français, par le Préfet de Maine et Loire.

Maire élu : par les membres du Conseil Municipal eux-mêmes élus.